

FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME
Société en commandite par actions au capital de 208 967 512 euros
Siège social : 69 Chemin de Vassieux 69300 CALUIRE ET CUIRE
339 804 858 RCS Lyon

**TABLEAU SUR LES DELEGATIONS
EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL**

Exercice clos le 31 décembre 2022

Assemblées générales	Décisions de la gérance	Autorisation restante en cours de validité au 8 juin 2023 (en valeur nominale)
<p>AGM du 8 juin 2021 Autorisation à la gérance à l'effet d'augmenter le capital social en numéraire pour un montant maximum de 30.000.000 € en une ou plusieurs fois sans suppression du DPS</p>	<p>Décision du 10 juin 2021 Mise en œuvre de l'augmentation de capital à hauteur de 8.784.896 € (faculté d'extension dans la limite de 15%, soit 10.102.612 €)</p> <hr/> <p>Décision du 9 décembre 2021 Constatation de la réalisation définitive de l'augmentation de capital à hauteur de 10.102.612 € (utilisation de la faculté d'extension)</p>	<p>19 897 388 €</p>
<p>AGM du 8 juin 2021 Autorisation à la gérance pour décider, en une ou plusieurs fois, de l'émission d'un nombre maximum de 67.000 bons de souscription d'actions (BSA), correspondant à une augmentation de capital maximale de 6.164.000 euros avec suppression du DPS au profit de la Fédération Habitat & Humanisme</p>	<p>Décision du 10 juin 2021 Mise en œuvre de l'émission de 67.000 BSA correspondant à une augmentation de capital de 6.164.000 € souscrits par la Fédération Habitat & Humanisme.</p> <hr/> <p>Décision du 8 juin 2022 Constatation de l'exercice de 67.000 BSA ayant entraîné une augmentation de capital de 6.164.000 € par émission de de 67.000 actions nouvelles.</p>	<p>0 €</p>

Assemblées générales	Décisions de la gérance	Autorisation restante en cours de validité au 8 juin 2023 (en valeur nominale)
<p>AGM du 7 juin 2022 Autorisation à la gérance à l'effet d'augmenter le capital social en numéraire pour un montant maximum de 30.000.000 € en une ou plusieurs fois sans suppression du DPS</p>	<p>Décision du 8 juin 2022 Mise en œuvre de l'augmentation de capital à hauteur de 6.303.656 € (faculté d'extension dans la limite de 15%, soit 7.249.232 €)</p> <hr/> <p>Décision du 23 décembre 2022 Constatation de la réalisation définitive de l'augmentation de capital à hauteur de 7.249.232 € (utilisation de la faculté d'extension)</p>	<p>22.750.768 €</p>
<p>AGM du 7 juin 2022 Autorisation à la gérance pour décider, en une ou plusieurs fois, d'augmenter le capital de 498.732 € avec suppression du DPS au profit de la Fédération Habitat & Humanisme.</p>	<p>Décision du 8 juin 2022 Mise en œuvre de l'augmentation de capital à hauteur de 498.732 €.</p> <hr/> <p>Décision du 14 juin 2022 Constatation de la réalisation pour un montant de 498.732 €, par souscription de 5.421 actions de 92 € par la Fédération Habitat et Humanisme.</p>	<p>0 €</p>
<p>AGM du 7 juin 2022 Autorisation à la gérance pour décider, en une ou plusieurs fois, de l'émission d'un nombre maximum de 67.000 bons de souscription d'actions (BSA), correspondant à une augmentation de capital maximale de 6.164.000 euros avec suppression du DPS au profit de la Fédération Habitat & Humanisme</p>	<p>Décision du 8 juin 2022 Mise en œuvre de l'émission de 67.000 BSA correspondant à une augmentation de capital de 6.164.000 € souscrits par la Fédération Habitat & Humanisme.</p>	<p>0 €</p>